

RAPPORT D'ÉVALUATION
APPEL D'OFFRES EN ENTREPRISE TOTALE

Gymnase intercantonal de la Broye – extension

rue du Gymnase – Payerne



Gymnase intercantonal de la Broye – extension

RUE DU GYMNASSE – PAYERNE
APPEL D'OFFRES
EN ENTREPRISE TOTALE
RAPPORT D'ÉVALUATION
DÉCEMBRE 2018

1.	PRÉAMBULE	
1.1	Contexte	03
1.2	Objet du marché	04
1.3	Programme	04
1.4	Terrain et implantation du projet	05
1.5	Définition du projet	05
1.6	Projet élaboré par le maître de l'ouvrage	05

2.	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	
2.1	Maître de l'ouvrage, adjudicateur	06
2.2	Organisation de la procédure	06
2.3	Genre de procédure	06
2.4	Lancement de la procédure	06
2.5	Comité d'évaluation	06

3.	PROCESSUS D'ÉVALUATION	
3.1	Questions des candidats	07
3.2	Remise et ouverture des offres	07
3.3	Demandes de clarification	07
3.4	Comité d'évaluation	07
3.5	Contrôle de conformité	07
3.6	Critères d'adjudication	08
3.7	Barème d'évaluation des critères d'adjudication	09
3.8	Notations	10
3.9	Recommandation	12
3.10	Notification de la décision d'adjudication	12
3.11	Validation	12

1. Préambule

1.1 Contexte

Les cantons de Fribourg et Vaud connaissent depuis plusieurs décennies une croissance démographique marquée. La population gymnasiale reflète cette tendance avec un nombre de jeunes adultes en formation postobligatoire en constante augmentation.

La situation démographique entraîne une pression importante sur un grand nombre d'infrastructures publiques des cantons de Fribourg et Vaud, dont les gymnases.

En regard de ces projections, les cantons de Fribourg et Vaud ont amorcé une réflexion en vue de réaliser une extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB).

1.2 Objet du marché

Par la création d'une extension du Gymnase intercantonal de la Broye, l'Etat de Fribourg et l'Etat de Vaud souhaitent répondre au déficit chronique de classes en gymnase sur la région de La Broye.

Le nouveau bâtiment sera réalisé en prolongement de la partie ouest du bâtiment existant et en contrebas de celui-ci sur deux niveaux formant deux terrasses.

Le SIPaL et le SBat ont lancé un appel d'offres d'entreprises totales pour la construction de l'extension du GYB.

Les infrastructures sur le site, soit le bâtiment existant, les espaces de restauration et les salles de classe spéciales feront l'objet de travaux de réaménagement pour répondre aux besoins de l'extension du GYB. Ceux-ci font également parties de l'appel d'offres d'entreprises totales.

1.3 Programme

Les principaux locaux qui constituent l'extension du GYB sont :

- 1 espace d'accueil ;
- 25 salles de classe polyvalentes, dont 6 en remplacement de 6 salles transformées en salles de classe spéciales dans le bâtiment existant ;
- 2 salles de groupe ;
- 1 salle d'arts visuels ;
- 1 zone de locaux administratifs pour l'ensemble du GYB, transférés depuis le bâtiment existant et agrandis ;
- 1 zone de locaux pour l'ensemble des enseignants du GYB, transférés depuis le bâtiment existant et agrandis ;
- 1 salle simple de sport VD3 ;
- 1 parking au nord pour les visiteurs, la dépose-minute et les activités extra-scolaires ;
- 1 parking deux-roues.

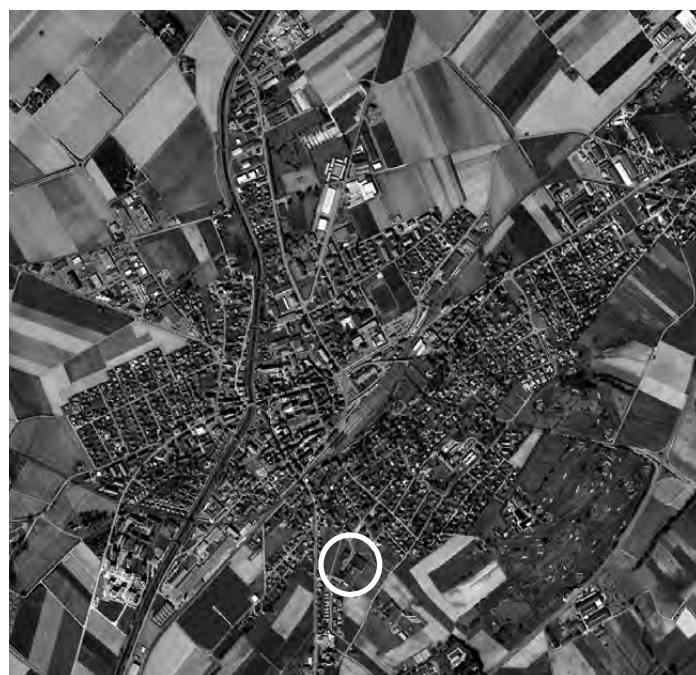
Les principales adaptations qui seront réalisées dans le bâtiment existant sont :

- 6 salles de classe spéciales nouvelles ;
- 1 espace de restauration agrandi réalisé à la place des locaux administratifs actuels.

1.4 Terrain et implantation du projet

L'extension du GYB prendra place sur le terrain en pente à l'ouest du bâtiment existant. Ce site est actuellement vierge de construction. Le terrain, propriété de l'Etat de Vaud et de l'Etat de Fribourg, accueillera un bâtiment comprenant l'ensemble des salles de classe supplémentaires et la salle simple de sport à réaliser.

Le développement de la parcelle n° 4949, sur la commune de Payerne, est régi par le Plan partiel d'affectation « La Blancherie ». Son affectation est régie par une zone à option, autorisant les constructions d'utilité publique, et une zone de verdure de l'espace paysager, inconstructible.



1.5 Définition du projet

Objet de référence

En terme de matérialisations et finitions intérieures, le bâtiment existant du GYB sert de référence.

Cadre budgétaire

Le budget pour ce marché est de CHF 25 193 700.- TVA comprise pour les CFC 1 à 4 (yc honoraires) et hors CFC 5 à 9. La construction doit atteindre le label SméO ENERGIE + ENVIRONNEMENT.

1.6 Projet élaboré par le maître de l'ouvrage

L'avant-projet de l'extension du GYB, commandé au bureau Boegli Kramp Architekten AG, auteur du premier bâtiment du GYB, mandaté par l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg dans le respect des marchés publics, forme un tout avec le bâtiment existant.

A bâtiment principal existant
E extension

2. Déroulement de la procédure

2.1 Maître de l'ouvrage, adjudicateur

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur sont l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg. Il est représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) du canton de Vaud et par le Service des bâtiments du canton de Fribourg.

Etat de Vaud
Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL)
Division Architecture et Ingénierie
place de la Riponne 10 – CH-1014 Lausanne
info.architecture@vd.ch

Etat de Fribourg
Service des Bâtiments
route des Daillettes 6 – CH-1701 Fribourg
sbat@fr.ch

2.2 Organisation de la procédure

L'organisation de l'appel d'offres a été assurée par la société IEC SA.

IEC SA
M. Daniel Dorsaz
Place de la Gare 4 – CH-1001 Lausanne

2.3 Genre de procédure

Le présent appel d'offres s'est déroulé selon une procédure ouverte conforme aux dispositions légales suivantes :

- l'accord OMC du 15.04.1994 sur les marchés publics ;
- l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 01.06.2002 ;
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994, révisé le 15.03.2001 ;
- la Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics du 24.06.1996 (LMP-VD) et son règlement d'application du 07.07.2004 (RLMP-VD) ;
- la Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995, état au 01.01.2007.

2.4 Lancement de la procédure

L'annonce officielle de l'appel d'offres a été publiée dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud, dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Fribourg et sur le site www.simap.ch, le 01.06.2018.

2.5 Comité d'évaluation

Les offres ont été évaluées par un Comité d'évaluation constitué des personnes suivantes :

CO-PRÉSIDENTS DU COMITÉ

M. Emmanuel Ventura – SIPAL-DFIRE-VD, ARCHITECTE CANTONAL
M. Gian Carlo Chiovè – SBAT-DAEC-FR, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES DU COMITÉ

M. Philippe Pont – SIPAL-DFIRE-VD, CHEF DE SERVICE
M. Lionel Eperon – DGEP-DFJC-VD, DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. François Chapuis – DGEP-DFJC-VD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
M. Frédéric Abbet – SIPAL-DFIRE-VD, RESPONSABLE DE DOMAINE RÉALISATION
M. Michel Graber – SIPAL-DFIRE-VD, RESPONSABLE DE DOMAINE PROJET
M. Charles Ducrot – SBAT-DAEC-FR, CHEF DE SERVICE ADJOINT
M. François Piccand – S2-DICS-FR, CHEF DE SERVICE
M. Hervé Mottas – S2-DICS-FR, COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE UNIVERSITAIRE
M. Daniel Zosso – SBAT-DAEC-FR, CHEF DE SECTION
M. Thierry Maire – GYB, DIRECTEUR DU GYMNASÉ
M. Adrian Kramp – BOEGLI KRAMP ARCHITEKTEN AG, ARCHITECTE

SPÉCIALISTES CONSEILS

M. Frédéric Baldy – SIPAL-DFIRE-VD, CHEF DE PROJET
M. Benoît Comment – BOEGLI KRAMP ARCHITEKTEN AG, ARCHITECTE
M. Yves Diserens – KÜNG & ASSOCIÉS SA, INGÉNIEUR CIVIL
M. Daniel Dorsaz – IEC SA, ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE
M. Yves Golay – SIPAL-DFIRE-VD, RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE
M. Cédric Haldimann – WEINMANN ENERGIES SA, INGÉNIEUR CVS
M. Didier Mülhauser – ABA-GÉOL SA, INGÉNIEUR GÉOTECHNICIEN
M. Christopher Pyroth – SIPAL-DFIRE-VD, INGÉNIEUR
M. Raphaël Thonney – LOUIS RICHARD SA, INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ

3. Processus d'évaluation

3.1 Questions des candidats

Les candidats ont eu la possibilité de poser leurs questions par écrit en deux temps, à l'adresse électronique de l'organisateur.

Au total 89 questions ont été posées. Les réponses sont parvenues sans mention d'origine le 28.06.2018 pour la 1^{re} série de questions et le 11.07.2018 pour la 2^e série de questions, par courrier électronique à l'ensemble des concurrents.

3.2 Remise et ouverture des offres

Le délai de réception des offres était fixé au 28.09.2018 à 16h30. Les offres ont été réceptionnées au secrétariat du SIPaL – Division Architecture et Ingénierie le 28.09.2018. L'ouverture des offres a eu lieu le 01.10.2018.

Sept offres ont été reçues :

BAT-MANN CONSTRUCTEUR INTÉGRAL SA BULLE / FR

CSC ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SA LAUSANNE / VD

GUILLET CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES SA & ROPRAZ SA LA MAGNE / FR

HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE / VD

JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE / FR

LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY / VD

STEINER SA TOLOCHENAZ

Toutes les offres sont arrivées dans le délai. Le procès-verbal d'ouverture des offres est détenu par le maître de l'ouvrage et a été transmis aux sept entreprises.

3.3 Demandes de clarification

Conformément à l'art. 34 RLMP-VD, une demande de clarification de l'offre a été sollicitée auprès d'un candidat lors d'une séance avec le Comité d'évaluation.

3.4 Comité d'évaluation

Le Comité d'évaluation s'est réuni à Payerne le 16.11.2018 et le 23.11.2018 pour évaluer les offres. Lors de ces journées, plusieurs candidats ont été auditionnés.

3.5 Contrôle de conformité

Le contrôle de conformité a été établi par l'organisateur de la procédure en respect formel des éléments suivants :

- l'offre a été remise dans les délais ;
- l'offre est correctement remplie et tous les documents demandés ont été remis ;
- l'offre est datée et signée par le candidat ;
- l'offre est rédigée en français ;
- l'offre ne contient pas de faux renseignements (documents fallacieux ou erronés, informations caduques ou mensongères, preuves falsifiées ou douteuses, signatures non valables, etc.) ;
- les conditions de participation sont remplies par le candidat.

L'examen de conformité a été présenté par l'organisateur de la procédure au comité d'évaluation.

En vertu de ce qui précède, toutes les offres ont été déclarées conformes.

3.6 Critères d'adjudication

Les candidats ayant satisfait à l'aptitude ont été évalués selon les 5 critères pondérés d'adjudication suivants :

CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)		PONDÉRATION	CRITÈRES (ET SOUS-CRITÈRES)		PONDÉRATION
1	Prix et conditions économiques de l'offre	30%	3	Qualités architecturales et techniques de l'offre	30%
1.1	Montant total de l'offre (CFC 1 à 4 hors frais, hors honoraires).	25%	3.1	Qualités et adéquations du concept général de l'avant-projet pour l'exécution du marché.	10%
1.2	Montant de l'offre réservé aux honoraires, frais et marge pour risques, garanties et bénéfice de l'ET (CFC 8 frais et honoraires).	5%	3.2	Qualités et adéquations des solutions techniques pour une exemplarité environnementale : – intégration des différents enjeux du projet.	3%
2	Organisation pour l'exécution du marché	20%	3.3	Qualités et adéquations des solutions techniques pour une bonne maintenabilité et des coûts d'exploitations bas.	3%
2.1	Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché.	5%	3.4	Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur civil proposées pour l'exécution du marché.	8%
2.2	Nombre, planification et disponibilité pour moyens et des ressources pour l'exécution du marché : – présentation d'un planning général détaillé (études et travaux) et d'un plan d'installation de chantier.	5%	3.5	Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur CVS proposées pour l'exécution du marché.	2%
2.3	Qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché. Qualités des personnes-clés pour l'exécution du marché selon les exigences et contraintes du cahier des charges.	5%	3.6	Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur MCR proposées pour l'exécution du marché.	2%
2.4	Qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché. Présentation de 2 références récentes, effectuées par les personnes-clés, de type équivalent.	5%	3.7	Qualités et adéquations des solutions techniques de l'ingénieur E proposées pour l'exécution du marché.	2%
			4	Organisation de base du soumissionnaire	10%
			4.1	Organisation, qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du MO.	
			4.1.1	Sous-critère : Organisation interne de l'ET et hiérarchie.	2%
			4.1.2	Sous-critère : Certification ISO 9001.	2%
			4.2	Contribution du soumissionnaire et de des sous-traitants à la composante sociale du développement durable, y compris certification OHSAS 18001 ou équivalente.	3%
			4.3	Contribution du soumissionnaire et de des sous-traitants à la composante environnementale du développement durable, y compris certification ISO 14001 ou équivalente.	3%
			5	Références	10%
			5.1	Quantité et qualité de références.	
			5.1.1	Sous-critère : Pertinence de la référence n° 1 de l'ET	5%
			5.1.2	Sous-critère : Pertinence de la référence n° 2 de l'ET	5%
					100%

3.7 Barème d'évaluation des critères d'adjudication

Le comité d'évaluation a attribué pour chaque critère une note d'appréciation allant de 0 à 5 selon le barème suivant (à l'exception du critère « Prix »):

BARÈME D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

0 Aucune possibilité d'évaluation

Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.

1 Insuffisant

Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.

2 Partiellement suffisant

Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.

3 Suffisant

Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.

4 Bon et avantageux

Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.

5 Très intéressant

Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.

La notation du prix a été évaluée selon la méthode de notation au cube pour le critère 1.1 et au carré pour le critère 1.2, décrites dans le guide romand sur les marchés publics.

La note finale a résulté de l'addition des notes pondérées arrondies au 100^e de point. L'offre ayant la note la plus élevée a été retenue.

3.8 Notations

Au terme de journées d'évaluation, le comité et les spécialistes conseils ont attribué au sept entreprises totales les notes selon les tableaux ci-après. Le maître de l'ouvrage tient à remercier chaleureusement tous les membres du comité d'évaluation et les spécialistes conseils de l'important travail d'analyse effectué.

LAURÉAT

STEINER SA TOLOCHENAZ

CONFORMITÉ DE L'OFFRE **OUI**

CRITÈRES D'ADJUDICATION

Prix et conditions économiques de l'offre 30% 4.34

Organisation pour l'exécution du marché 20% 3.25

Qualités architecturales et techniques de l'offre 30% 3.45

Organisation de base du candidat 10% 3.85

Références 10% 3.50

ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES **3.72**

RANG **1^{ER} RANG**

LOSINGER - MARAZZI SA BUSSIGNY	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.51
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.38
Qualités architecturales et techniques de l'offre 30 %	3.23
Organisation de base du candidat 10 %	4.60
Références 10 %	3.00
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.46
RANG	2^E RANG

BAT-MANN SA BULLE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	4.22
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.00
Qualités architecturales et techniques de l'offre 30 %	2.87
Organisation de base du candidat 10 %	3.85
Références 10 %	2.75
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.39
RANG	3^E RANG

GUILLET SA & ROPRAZ SA LA MAGNE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.42
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.13
Qualités architecturales et techniques de l'offre 30 %	2.93
Organisation de base du candidat 10 %	4.00
Références 10 %	2.75
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.21
RANG	4^E RANG

JPF SA BULLE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.06
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.25
Qualités architecturales et techniques de l'offre 30 %	2.83
Organisation de base du candidat 10 %	4.30
Références 10 %	3.00
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.15
RANG	5^E RANG

HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	2.40
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	3.38
Qualités architecturales et techniques de l'offre 30 %	2.97
Organisation de base du candidat 10 %	4.30
Références 10 %	3.00
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	3.01
RANG	6^E RANG

CSC ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SA LAUSANNE	
CONFORMITÉ DE L'OFFRE	OUI
CRITÈRES D'ADJUDICATION	
Prix et conditions économiques de l'offre 30 %	3.44
Organisation pour l'exécution du marché 20 %	2.25
Qualités architecturales et techniques de l'offre 30 %	1.40
Organisation de base du candidat 10 %	3.70
Références 10 %	2.75
ADDITION DES NOTES PONDÉRÉES	2.55
RANG	7^E RANG

3.9 Recommandation

Le Comité d'évaluation, à l'unanimité, recommande au maître de l'ouvrage l'attribution du marché à l'entreprise STEINER SA.

3.10 Notification de la décision d'adjudication

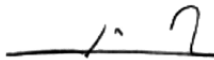
La décision d'adjudication sera notifiée par écrit aux candidats.
La décision d'adjudication sera également publiée dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud, dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Fribourg et sur le site www.simap.ch.

3.11 Validation

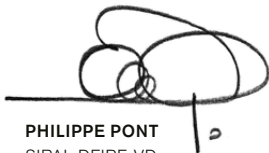
Le Comité valide ce rapport d'évaluation.



EMMANUEL VENTURA
CO-PRÉSIDENT
SIPAL-DFIRE-VD
ARCHITECTE CANTONAL



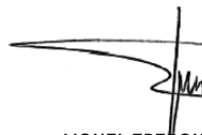
GIAN CARLO CHIOVÈ
CO-PRÉSIDENT
SBAT-DAEC-FR
ARCHITECTE CANTONAL



PHILIPPE PONT
SIPAL-DFIRE-VD
CHEF DE SERVICE



CHARLES DUCROT
SBAT-DAEC-FR
CHEF DE SERVICE ADJOINT



LIONEL EPERON
DGEP-DFJC-VD
DIRECTEUR GÉNÉRAL



ADRIAN KRAMP
BOEGLI KRAMP ARCHITEKTEN AG
ARCHITECTE



THIERRY MAIRE
GYB
DIRECTEUR DU GYMNASE



FRANÇOIS PICCAND
S2-DICS-FR
CHEF DE SERVICE

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

LES OFFRES ONT ÉTÉ ÉVALUÉES PAR
UN COMITÉ D'ÉVALUATION CONSTITUÉ
DES PERSONNES SUIVANTES:

CO-PRÉSIDENTS DU COMITÉ**EMMANUEL VENTURA**

SIPAL-DFIRE-VD, ARCHITECTE CANTONAL

GIAN CARLO CHIOVÉ

SBAT-DAEC-FR, ARCHITECTE CANTONAL

MEMBRES**PHILIPPE PONT**

SIPAL-DFIRE-VD, CHEF DE SERVICE

CHARLES DUCROT

SBAT-DAEC-FR, CHEF DE SERVICE ADJOINT

LIONEL EPERON

DGEP-DFJC-VD, DIRECTEUR GÉNÉRAL

ADRIAN KRAMP

BOEGLI KRAMP ARCHITEKTEN AG,

ARCHITECTE

THIERRY MAIRE

GYB, DIRECTEUR DU GYMNASSE

FRANÇOIS PICCAND

S2-DICS-FR, CHEF DE SERVICE

MEMBRES SUPPLÉANTS**FRÉDÉRIC ABBET**

SIPAL-DFIRE-VD, RESPONSABLE
DE DOMAINE RÉALISATION

MATTIAS BOEGLI

BOEGLI KRAMP ARCHITEKTEN AG,
ARCHITECTE

FRANÇOIS CHAPUIS

DGEP-DFJC-VD, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT

MICHEL GRABER

SIPAL-DFIRE-VD, RESPONSABLE
DE DOMAINE PROJET

HERVÉ MOTTAS

S2-DICS-FR, COLLABORATEUR
SCIENTIFIQUE UNIVERSITAIRE

DANIEL ZOSSO

SBAT-DAEC-FR, CHEF DE SECTION

MEMBRES SPÉCIALISTES CONSEILS**FRÉDÉRIC BALDY**

SIPAL-DFIRE-VD, CHEF DE PROJET

BENOÎT COMMENT

BOEGLI KRAMP ARCHITEKTEN AG,
ARCHITECTE

YVES DISERENS

KÜNG & ASSOCIÉS SA, INGÉNIEUR CIVIL

DANIEL DORSAZ

IEC SA, ORGANISATEUR DE LA PROCÉDURE

YVES GOLAY

SIPAL-DFIRE-VD, RESPONSABLE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

CÉDRIC HALDIMANN

WEINMANN ENERGIES SA, INGÉNIEUR CVS

DIDIER MÛLHAUSER

ABA-GÉOL SA, INGÉNIEUR GÉOTECHNICIEN

CHRISTOPHER PYROTH

SIPAL-DFIRE-VD, INGÉNIEUR

RAPHAËL THONNEY

LOUIS RICHARD SA, INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

APPEL D'OFFRES

EN ENTREPRISE TOTALE

GYMNASSE INTERCANTONALE

DE LA BROYE – EXTENSION

RUE DU GYMNASSE – PAYERNE

LAURÉAT

.....
STEINER SA TOLOCHENAZ / VD

PARTICIPANTS

.....
BAT-MANN CONSTRUCTEUR INTEGRAL SA BULLE / FR

CSC ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS SA LAUSANNE / VD

GUILLET CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES SA & ROPRAZ SA LA MAGNE / FR

HRS REAL ESTATE SA SAINT-SULPICE / VD

JPF ENTREPRISE GÉNÉRALE SA BULLE / FR

LOSINGER – MARAZZI SA BUSSIGNY / VD